



Sous la co-tutelle de :
UNIVERSITÉ GUSTAVE EIFFEL
UPEC - UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL

Politique de financement – 2024

Traité en CODIR Traité en conseil	Colloque/séminaire avec communication	Manifestation collective	Manifestation individuelle	Publication collective	Publication individuelle format ouvrage (hors Open access)	Traduction/ relecture	Terrain	Demandes exceptionnelles (formation, amorçage, accompagnement des doc sur leur terrain par la dir. de thèse, toute autre catégorie d'intervention)
E/C titulaires¹ EC en détachement non éligibles EC en délégation éligibles sous réserve d'un co-financement	Oui (jusqu'à 1000€/an)	Oui	Oui (1/an)	Oui	Oui (1/an)	Oui	Non	Oui
Doctorant.es²	Oui (jusqu'à 1000€/an)	Oui	Oui (1/an)	Oui	Oui (1/an)	Oui	Oui (jusqu'à 1000€/thèse)	Oui
Jeunes docteur.es Associé.es avec thèse au Lab'URBA > jusqu'à 24 mois après soutenance	Oui (jusqu'à 1000€/an)	Oui	Oui (1/an)	Oui	Oui (1/an)	Oui	Non	Oui
Associé.es avec ou sans doctorat réalisé au Lab'URBA	Non	Non (association avec E/C, doc ou jeune doc)	Non	Non (association avec E/C, doc ou jeune doc)	Non	Non	Non	Non
ATER rattaché.e au Lab'URBA	Si l'ATER ne relève pas de la catégorie Jeunes docteur.es associé.es alors une demande peut être étudiée. : sous réserve d'adéquation au projet scientifique du Lab'URBA et de la participation du Lab'URBA au recrutement de l'ATER							
Post-doc	<ul style="list-style-type: none"> Si le post-doc relève d'un contrat de recherche : <ul style="list-style-type: none"> le financement est pris en charge par le contrat de recherche pour toute mission relative au contrat de recherche (même si le ou la post-doctorant.e a fait sa thèse au Lab'URBA) ; Si la mission n'est pas relative au contrat de recherche, une demande peut être étudiée sous réserve d'adéquation au projet scientifique du Lab'URBA Si le post-doc ne relève pas d'un contrat de recherche mais d'un AO interne, une demande peut être étudiée sous réserve d'adéquation au projet scientifique 							

¹ Pour les EC : Les déplacements de terrain, les traductions ou tout autre nature de dépense doivent être anticipés dans les contrats de recherche.

Pour les EC UPEC : les demandes de financement de traduction doivent être demandées en central au fil de l'eau.

² Pour les doctorant.es : Dans le cas d'une participation à un colloque à l'étranger, l'école doctorale peut financer le déplacement. Le laboratoire peut apporter un complément (frais d'inscription et/ou hébergement) sur présentation d'une demande explicite et chiffrée. Par ailleurs, 10 exemplaires de thèse maximum sont pris en charge via les services centraux.

NB : Les formulaires pour les demandes sont envoyés par mail avec ce tableau et disponibles sur le site du labo. Les demandes doivent être envoyées à contact@laburba.com avec Sabine Hermenault en cc. pour les UPEC (hermenault@u-pec.fr) ; Virginie Jan en cc. pour les UGE- (virginie.jan@univ-eiffel.fr). La demande doit être déposée **une semaine au moins avant la date de réunion des instances de décision** (CODIR et conseil de labo) **ET une semaine au moins avant la mission**. Le calendrier des instances ([CoDir](#) et [Conseil de labo](#)) est envoyé par mail et accessible sur le site Internet du labo.